

Nous interpellons les candidat.es aux élections législatives !

Emmanuel Macron a été élu Président de la République le 8 mai, et a désigné son gouvernement. Il avait déclaré vouloir « faire de l'égalité femmes hommes [la] grande cause nationale de son quinquennat ». Passées les déclarations, le premier gouvernement Macron suscite plusieurs sujets d'inquiétude et de vigilance :

- Pas de ministère des Droits des Femmes, mais un Secrétariat d'Etat chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes, placé sous la responsabilité du Premier Ministre, et sans garantie de moyens.
- Pas de Ministère de la jeunesse, ni de Ministère des familles à part entière, la jeunesse étant désormais une mission supplémentaire du Ministère de l'Education alors que LA famille tombe sous la responsabilité de la santé. Cette absence de visibilité ministérielle fait craindre un manque de priorité et de cohérence politique.
- Quid de l'accès aux droits fondamentaux pour toutes les personnes, de la lutte contre les discriminations et les violences liées au genre ou à l'orientation sexuelle, de la reconnaissance pleine et entière de toutes les familles en particulier en ouvrant l'accès à la PMA pour toutes les femmes ?
- Si l'éducation est vraiment un enjeu central, qu'en sera-t-il d'une éducation à la sexualité positive et émancipatrice dès le plus jeune âge, afin que l'égalité entre les sexes construise la société ?
- Les droits sexuels, dont l'avortement, seront-ils inscrits dans la Constitution ?
- Quelle garantie de mise en œuvre de la Stratégie nationale de santé sexuelle, qui à travers un service public de santé de proximité, doit permettre l'accès aux soins et aux droits pour toutes et tous (avortement, contraception, accès au dépistage et aux traitements des IST et du VIH, prise en compte des violences de genre) et lutter contre les inégalités territoriales ?

Ensemble, nous devons faire entendre notre voix, pour qu'au-delà des programmes politiques, soient **prises en compte nos revendications pour une société égalitaire, juste et inclusive**, tant au niveau national qu'au niveau européen, **qui s'appuie sur la participation de toutes et tous !**

Parce qu'il est indispensable de pouvoir choisir sa vie, de décider d'avoir un enfant ou pas, d'avoir accès à l'éducation et aux informations nécessaires pour faire ses choix, de connaître ses droits pour pouvoir les exercer, de ne pas être victime de discriminations ou d'agressions liées au sexe, à l'identité de genre ou à l'orientation sexuelle et de vivre en bonne santé, nous mettons en avant **6 points qui nous semblent fondamentaux et sur lesquels nous interpellons les candidats aux législatives** :

1. La **défense des droits des femmes à disposer de leur corps : contraception et avortement sont des droits fondamentaux imprescriptibles. Chaque femme doit avoir accès à l'avortement et à la contraception dans de bonnes conditions, partout, en France.** Certes, la loi a progressé ces dernières années : suppression de la notion de détresse, avortement remboursé à 100%, accès gratuit à la contraception pour les mineures et disparition du délai de réflexion. Mais nous ne pouvons ignorer que plus **de 5000 femmes** - chaque année - partent à l'étranger pour avorter car elles ne sont plus dans les délais légaux en France et qu'il existe des freins d'accès concrets à l'IVG, notamment en raison de la clause de conscience des médecins, du manque de mobilisation de professionnel.le.s de santé, des déserts médicaux et des restructurations hospitalières. Les **femmes étrangères doivent pouvoir bénéficier d'une IVG sûre et légale en France, quel que soit leur pays d'origine.** Nous assistons également à une recrudescence des Infections Sexuellement Transmissibles et du sida chez les jeunes, notamment en raison du **manque de dépistage et d'information.**

2. L'accès aux droits fondamentaux ne peut se faire sans **une éducation à la sexualité dès le plus jeune âge, basée sur les recommandations de l'OMS**. C'est une source de l'émancipation des personnes, la condition nécessaire à une véritable éducation à l'égalité entre les femmes et les hommes et un outil dans le champ de la santé sexuelle globale (connaissance de son corps et de ses droits...). C'est aussi une manière de prévenir les discriminations et les violences liées au genre ou à l'orientation sexuelle. Cette éducation s'appuie sur une **information juste et objective sur les droits**, délivrée régulièrement, via notamment le site internet ivg.gouv.fr et le numéro vert national « Sexualités -Contraception -IVG » (0800 08 11 11), géré par les écoutant.e.s du Planning Familial.

3. **Une loi-cadre contre toutes les formes de violences : violences au sein du couple, violences liées au genre ou à l'orientation sexuelle, qui doit comprendre l'accueil, l'accompagnement et l'hébergement des victimes, le soutien aux actions de prévention des violences et à la lutte contre le sexisme**, la formation des professionnel.le.s des points d'accueil et d'écoute (notamment dans les gendarmeries et commissariats de police), des places d'hébergement en quantité suffisantes (éviction du conjoint violent...), la prise en compte des enfants, des auteurs...

4. **Un accès à la santé pour toutes et tous sans discriminations**, à travers un **service public de santé de proximité, doté de moyens suffisants** et accessible pour répondre aux besoins de toute la population (maternités, centres de dépistages...). Il s'agit de **préserver la Sécurité sociale, basée sur la solidarité nationale**. Les droits en terme de santé doivent être garantis pour toutes et tous et particulièrement pour les femmes en transit migratoire, les primo-arrivant.e.s et les personnes transidentitaires. Nous exigeons également une **évaluation des effets de la loi « renforçant la lutte contre le système prostitutionnel »** (pénalisation du client...) **sur la santé des personnes en situation de prostitution**.

5. **Un projet de société égalitaire où tout le monde a sa place avec deux axes forts :**

- **La reconnaissance de la place des jeunes** qui doivent être représenté.es et associé.es à tous les niveaux de décision

- **La reconnaissance pleine et entière de l'égalité des droits de toutes les formes de familles**, sans discrimination liée au sexe et à l'identité de genre ce qui implique **l'ouverture de l'adoption à toutes et tous et à la PMA pour toutes les femmes** (hétérosexuelles, lesbiennes, en couple ou célibataires), avec son remboursement par la Sécurité Sociale.

6. **Une parole forte et des actes posés de la France à l'international pour garantir les droits sexuels, droits humains fondamentaux**. Cela paraît d'autant plus important dans un contexte international de remise en cause de ces droits et de supposée « crise migratoire », pour préserver le rôle que doit jouer une Europe politique et sociale en termes de solidarité et d'accueil.

Rien ne pourra se faire sans prendre en compte la parole des première.s concerné.e.s : les réalités que nous côtoyons tous les jours, témoignent d'un sentiment de plus en plus fort de découragement, d'isolement, de peur et de repli sur soi, en lien avec les inégalités qui se creusent et les discriminations vécues au quotidien par des personnes ou des groupes. Dans ce contexte, les réponses sécuritaires et répressives, notamment à travers la prolongation de l'état d'urgence, les tensions autour de la laïcité et son instrumentalisation, n'ont apporté aucune solution concrète aux difficultés de vie des personnes, mais ont -au contraire- aggravé les tensions. Il s'agit aujourd'hui de renforcer le travail de proximité que les associations -dont le Planning Familial -mènent au quotidien pour « faire ensemble ».

Parce que la question des droits des femmes reste une question essentielle, nous resterons vigilant.e.s et nous nous engagerons pour faire avancer ces revendications.

Le Planning Familial 38 reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Contact : Lucile Villeneuve - l.villeneuve@leplanningfamilial38.org - 04 76 87 72 72